



Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse
Tél. : 04 77 97 41 93
mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

2024-07-16/01

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la demande de Monsieur MONTEL Stéphane en date du 16 juillet 2024 pour déménagement en occupant temporairement le domaine public au 1103 Rue Joseph Poyet le mardi 30 juillet 2024 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

Le mardi 30 juillet 2024 à compter de 8 heures et pendant la durée du déménagement qui ne pourra excéder une demi-journée, Monsieur MONTEL Stéphane est autorisé à occuper la Rue Joseph Poyet au n° 1103 par stationnement d'un camion.

Article 2 :

Cette occupation nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement d'un véhicule de déménagement sur la voie,
- déviation de circulation Rue de Mollian et D1089 pendant la durée du déménagement,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

Le permissionnaire occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

c.odin@orange.fr

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 16 juillet 2024.

Le Maire,
Pierre DREVET.

